

Conseils aux auteurs

Revue semestrielle bilingue, *Nacelles. Passé et présent de l'aéronautique et du spatial* accepte tous types de textes scientifiques en lien avec ses thématiques et sa ligne éditoriale. Publiée par les Presses Universitaires du Midi, elle est immédiatement accessible en texte intégral au format HTML ou PDF. Les contributeurs sont invités à adresser leurs textes au Comité de rédaction par l'intermédiaire de son adresse mail : nacelles@univ-tlse2.fr

Objectifs et contenu de la revue

La revue scientifique *Nacelles. Passé et présent de l'aéronautique et du spatial* entend fédérer les recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales qui s'intéressent à l'aviation, à la construction aéronautique et au spatial dans un temps long, des premières expériences liées au vol au XVIII^e siècle jusqu'à nos jours. Elle privilégie les approches sociales et culturelles centrées sur les acteurs et leurs réseaux, et prend pour objet d'étude les « choses de l'air » dans une perspective historique, sans toutefois se limiter aux méthodes et aux grilles d'analyses développées par les historiens.

Les auteurs sont donc invités à rester accessibles à un public de non-spécialistes, tout en ne perdant pas de vue les exigences liées à la recherche scientifique. *Nacelles. Passé et présent de l'aéronautique et du spatial*, souhaitant élargir les collaborations, les rencontres, l'émulation entre les chercheurs et s'ouvrir à l'international, accepte les contributions en français et en anglais.

Procédure d'évaluation des articles de recherche et/ou des dossiers

Une fois parvenu au Secrétaire de rédaction, l'article suit la procédure d'évaluation dite de la « double lecture anonyme ». Un expert extérieur et un membre du Comité de rédaction se chargent successivement d'évaluer l'article (duquel ont été supprimées toute référence à l'auteur et tout élément susceptible d'influencer l'évaluateur) selon des critères scientifiques (adéquation avec les thématiques de la revue, originalité du sujet traité, qualité de la démonstration, pertinence, lisibilité du texte, etc.). Les fiches d'évaluation anonymes (voir fiches d'évaluation scientifiques 1 et 2) sont transmises aux auteurs pour intégration des remarques des évaluateurs, et le Comité de rédaction statue en dernier ressort sur l'acceptation ou le refus des textes proposés. Quatre cas de figure se présentent :

1. Acceptation sans modifications.
2. Acceptation avec modifications majeures. Spécifier.
3. Acceptation avec modifications de mineures. Spécifier.
4. Rejet de publication.

Les contenus des autres rubriques sont laissés à l'appréciation des membres de nos comités.

Mise en forme du texte pour toutes les rubriques

Généralités

- Afin de faciliter le travail de mise en ligne sur la plateforme, le texte est livré au format Word (.doc) de préférence – la revue accepte aussi les textes au format Open office (.odt) – sans mise en forme ou feuille de style.

- Le texte est « tapé au kilomètre », aucun élément ne doit être souligné, en gras ou en couleur. L’italique est réservé aux mots en langues étrangères et aux titres d’ouvrages ou de sources.

- La revue privilégie la police Times New Roman en 12 points, interligne 1,15. D’une manière générale, les articles doivent respecter les normes de présentation typographiques en usage en France et au Royaume-Uni.

Métadonnées

Les métadonnées (informations qui renseignent sur l’auteur, la nature du document et son contenu) doivent être livrées dans un document à part. Elles contiennent dans l’ordre :

- La présentation de l’auteur (Nom et prénom, statut, fonction, Université et laboratoire d’appartenance, adresse mail, etc.)

- Le titre et son éventuel sous-titre, le résumé de l’article (800 à 1 000 signes) et les mots-clés (5 mots + 2 mots de description géographique) l’accompagnant dans les deux langues d’usage de la revue (français et anglais)

Notes de bas de pages et références bibliographiques

- Les notes de bas de pages sont numérotées en continu et les appels de notes sont situés avant la ponctuation. Toute note de bas de page doit commencer par une majuscule et se terminer par un point.

- Notes de bas de pages et bibliographie suivent, pour la partie française, les normes de présentation EHESS-Histoire (Zotero) :

- Ordre alphabétique des auteurs

- Police Times New Roman sans interligne, police 10

- Le nom de l’auteur est écrit en petites capitales. Il est suivi du prénom en minuscules, puis dans l’ordre : titre de l’ouvrage (italiques), collection, éditeur, ville d’édition, année de publication, nombre de pages. Exemples :

- Pour un ouvrage : CHADEAU Emmanuel, *De Blériot à Dassault. L’industrie aéronautique en France (1900-1950)*, Fayard, Paris, 1987, 552 pages.

- Pour un article de revue : CHADEAU Emmanuel, « Le centre des archives du monde du travail à Roubaix », *Vingtième siècle. Revue d’histoire*, n° 45, Presses de Sciences Po, Paris, 1995/1, pp. 143-145.

- Pour une contribution dans un ouvrage collectif : CHADEAU Emmanuel, « Chapitre 6 : Aide étrangère et politique économique » in BERNSTEIN Serge, MILZA Pierre (dirs.), *L'année 1947*, Presses de Sciences Po, Paris, 1999, pp. 147-166.

- Pour un document pris sur internet : rajouter le lien vers le site et la mention [consulté le XX/XX/20XX]

Illustrations (figures, graphiques, tableaux, vidéos, images, etc.)

- Les illustrations, libres de droits, doivent avoir un lien avec le texte et être appelées dans le corps du texte directement après le paragraphe concerné (sous la forme, fig. 1 ; tab. 1 ; graph. 1 ; etc.).

- Chaque illustration doit être accompagnée d'un titre, d'une légende et des crédits auteurs. Elles sont insérées dans un document à part et référencées de manière à faciliter la procédure d'importation sur la plateforme.

- Le titre est placé avant l'illustration, la légende est placée directement après l'illustration et les crédits juste en-dessous.

Recommandations aux auteurs pour les textes en français

- Le texte peut contenir jusqu'à trois niveaux de titres. Ils doivent être indiqués clairement au moyen d'une numérotation numérale (1., 1.1, 1.1.1, etc.).

- Les citations courtes sont insérées directement dans le corps du texte. Quand elles font plus de deux lignes, elles sont détachées du texte dans un paragraphe spécifique (sans guillemets).

- Sigles et acronymes doivent être développés une fois dans le corps du texte et ne pas contenir de points séparateurs. (Par exemple, Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF))

- Les majuscules sont accentuées (À, É, etc.). Les noms de personnes ne doivent pas être écrits en capitales.

- Les numéros de siècles sont en chiffres romains et en petites capitales. Les années sont écrites sous forme numérale : 1968, 1981, etc. et non 68, 81, etc. ; de même, « années 1970 » et non « années 70 » par exemple.

- Des espaces insécables (Maj+CTRL+espace dans Word) sont placés avant les signes de ponctuation (!, ?, ;, :, ») et avant ou après les signes de ponctuation (») ; avant et après les tirets cadratins (—) et demi-cadratins (–) ; dans l'espacement pour les nombres (2 000), les pourcentages (23 %), les siècles XIX^e siècle), etc. ; entre les prénoms et noms (Marcel Dassault).

Informations sur le droit d'auteur

- En acceptant la publication de leurs articles, les auteurs s'engagent à céder à titre gratuit les droits de publication et de diffusion de leurs textes, y compris les résumés, à *Nacelles*. Cela permet au comité éditorial d'assurer la protection des droits d'édition et de distribution des articles et de la revue auprès du lectorat le plus large possible. Les auteurs restent libres cependant de diffuser leurs écrits sur d'autres supports sous réserve de l'autorisation préalable de *Nacelles*.

- Plagiat : article L335-2, modifié par Loi n°2007-1544 du 29 octobre 2007 - art. 41 JORF 30 octobre 2007. « *Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit. La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.* »

- Droit de citation courte : article 10.1 de la Convention de Berne : « *Sont licites les citations tirées d'une œuvre, déjà rendue licitement accessible au public, à condition qu'elles soient conformes aux bons usages et dans la mesure justifiée par le but à atteindre, y compris les citations d'articles de journaux et recueils périodiques sous forme de revues de presse.* »

Pour tout complément d'information ou toute question, merci de contacter la rédaction.